

CONSEIL MUNICIPAL du 13 Avril 2021
Compte Rendu

Etaient présents : J.M. COLLARD, J.M. FAVAUT, A. FERIOLI, M. GERARD, M. GIRON, J. HERY, H. KIEFFER, M. LACROIX, B. LEFEVRE, S. LEMAIRE, M. SIATKA, S. DESSENANTE, A. EICHWALD, S. MENNUNI THIEBLEMONT, M.C. REICHART, R. MAILLARD, E. LOMBARD, M. PERIN, D. SOLTANI

Etaient absents avec pouvoir: J. PLANTEGENET pouvoir à Alain FERIOLI

Election du secrétaire de séance : Hélène KIEFFER

- 1- Lecture de compte rendu du 23 Février : validé
- 2- Avant de prendre l'ordre du jour, le Maire propose d'ajouter un point à cet ordre du jour : prise de compétence PLUI par la CODECOM. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- 3- Présentation du budget prévisionnel du service des eaux pour 2021 :
 - a. En fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à 269 623.11€
 - b. En investissement, nous avons des dépenses pour 186 195.00€ et des recettes pour 346 172.78€, d'où un budget excédentaire.

Pas de remarques particulières : budget adopté à l'unanimité

- 4 - présentation du budget prévisionnel du service assainissement pour 2021 :
 - a. En fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à 193 089.91€
 - b. En investissement, dépenses et recettes équilibrées à 125 037.76€

Pas de remarques particulières : budget adopté à l'unanimité

- 5 - présentation du budget prévisionnel commune pour 2021
 - a. En fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à 1 440 022.72€. Remarques : les dotations de l'Etat 2021 sont en baisse : 325 936€ au lieu de 357 142€ en 2020.
 - b. En investissement dépenses et recettes équilibrées à 1 708 325.00€. Remarques : Nos plus gros projets 2021 sont les City Stades et nos travaux de voiries. L'emprunt de 89 038€ sera un emprunt d'équilibre.

Anita EICHWALD demande « pourquoi inscrire des points au budget alors qu'on retrouve ces points individuellement après le vote du budget ? » : Exemple : acquisitions de terrains ou de maisons.

Sandrine LEMAIRE demande « si on vote le budget peut-on avoir une décision différente sur un projet précis ? »

Emma LOMBARD répond qu'effectivement un budget primitif est prévisionnel et que si d'aventure un projet ne trouvait pas la majorité, la dépense ne serait donc pas engagée et au moment du CA on retrouverait la somme correspondante en

non dépensée. Mieux vaut intégrer au budget ce qu'on est susceptible de valider, sinon nous serons bloqués pour réaliser ces projets

Le Maire précise que cette année est un peu particulière, du fait que nous avons quand même 4 grosses opérations d'investissement, et que l'emprunt d'équilibre ne sera pas réalisé on engagera nos dépenses en fonction de nos fonds. Précisons ici que les projets mis entre parenthèse en 2021 ne sont pas abandonnés mais seront repropoés pour les prochains budgets.

N'ayant pas d'autres remarques, au vote le budget est adopté à 17 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON).

6 - Vote des taux : le maire explique que le budget que nous venons de voter est entendu sans augmentation des taux, le seul petit plus correspond uniquement à l'augmentation des bases. Par contre gros changement cette année, l'Etat nous demande d'intégrer dans nos taux foncier bâti le taux foncier bâti du département, en compensation de la taxe d'habitation qui disparaît totalement. Cette année nous ne perdons pas un centime.

TFB = 9.24% + 25.72% soit 34.96%

TFNB = 9.76%

CFE = 11.99%

Pour un total global de 413 347,95€

Les taux sont adoptés à l'unanimité

7 - subventions aux associations : le Maire rappelle que nous intervenons pour soutenir les associations sportives au travers des kilomètres athlètes parcourus (0.03 € du km), au nombre de licenciés (3.05€), subventions également aux AFR (associations foncières rurales) et à l'association des Arpents Verts pour l'entretien des chemins. (à hauteur de 50% ht des travaux plafonnés à 3 000€)

Proposition adoptée à l'unanimité

8 - tarifs de l'eau et de l'assainissement : le maire rappelle qu'au vue de nos budget eau et assainissement il n'y avait pas de besoin particulier il est proposé de reconduire les mêmes tarifs.

Proposition adoptée à l'unanimité

9 - tarification emplacement taxis : le maire rappelle que nous avons 4 emplacements qui sont loués. Ces emplacements sont validés au travers une convention entre Vignot Commercy et Euville et le tarif appliqué est identique pour les trois communes : cette année commercy a voté le coût à 154.95€ par emplacement, il est proposé de suivre commercy.

Anita s'interroge à quoi serve ces emplacements taxis : réponse ces emplacements dont la commune dispose, permettent à des artisans taxi de pouvoir exercer leur fonction en louant cette licence.

Proposition adoptée à l'unanimité

10 - contrat maitrise d'œuvre pour le changement de l'éclairage public sur Euville et le hameau des carrières : le maire explique que pour cette opération, la

commune s'est fait aider par un bureau d'études. Cette mission doit se concrétiser par la signature d'un contrat de MOE. Le bureau d'études retenu est ECLAIR CONCEPT pour la somme de 10 640€ ht (soit 8% du marché travaux)

Proposition adoptée à l'unanimité.

11 - modification article 6 des statuts du SIVU des Ouillons : le maire rappelle que nous sommes associés au SIVU des Ouillons pour 10%. Il est proposé de compléter l'article 6 des statuts pour permettre en cas de crise (sanitaire) et donc de non fonctionnement de la salle donc absence de recette de faire des appels de fonds basés sur la moyenne des 5 dernières années ;

Proposition adoptée à l'unanimité

12 - modification de l'article 4 des statuts de la codecom : le Maire signale que la codecom a la possibilité de prendre la compétence MOBILITE. Et que si elle ne la prend pas aujourd'hui elle ne pourra plus revenir en arrière. Cette compétence comprend entre autre les services à la personne, les transports scolaires.

Modification adoptée à l'unanimité

13 - numérotation d'une nouvelle construction à Aulnois sous Vertuzey : le maire signale que monsieur BACK va bientôt emménager et il demande son numéro de voirie. Dans un premier nous avons pensé au 3 chemin de la Féculé, mais Maryvonne fait remarquer qu'il y a 2 terrains avant monsieur Back: le numéro serait donc le 5. Voir avec lui s'il n'a pas déjà donné le numéro 3

Proposition adoptée à l'unanimité

14 - convention avec la FUCLEM : le maire précise que ce conventionnement avec la FUCLEM doit intervenir sur le dossier d'effacement des réseaux secs à Vertuzey pour obtenir les subventions.

Convention adoptée à l'unanimité

15 - demande d'aménagement du domaine public par monsieur DOLBOIS à VILLE ISSEY 12 rue Jeanne d'arc. Le maire fait lecture du courrier qui sollicite l'autorisation d'aménager l'accès à ses garages. Il sait également que cet aménagement est susceptible d'être supprimé dès que la commune prévoirait elle-même des aménagements.

Demande acceptée à l'unanimité

16 - participation à des activités artistiques, sportives ou culturelles : le maire rappelle que la commission jeunesse a proposé de participer dans d'autres domaines que la musique. Cette participation serait de l'ordre de 20€ par enfants entre 5 et 15 ans. A effet de la rentrée de septembre 2021.

Marc attire l'attention que la seule présentation de la licence ne suffit pas il faudra demander le justificatif de paiement de cette licence.

Proposition adoptée à l'unanimité

17 - Achat de la maison DE MARCH : le maire précise que la maison de madame DE MARCH qu'elle a acheté à la société FEVRE en 1988 au prix de

28 000 francs est construite sur un terrain communal. Le fait d'acquérir cette maison régularise une situation bancal.

Maud s'interroge de savoir si elle l'a acheté 28 000 Frs pourquoi la payer aujourd'hui 4 000€ qui correspond à la même somme en FRs ? surtout si elle n'a pas fait de travaux particuliers. Réponse : les 4 000€ correspondent à une somme raisonnable et minimum pour son rachat.

Achat adopté à 14 pour, 3 contre (R. MAILLARD, M. SIATKAZ, M. Ch. REICHART) et 2 abstentions (M. PERIN, A. EICHWALD).

18 - achat terrain SALTON : le maire présente le fait que nous allons lancer une réflexion concernant l'assainissement au Hameau des carrières. Les trois scénarios proposés que ce soit des mini stations, un refoulement sur Euville ou une station plus importante pour une autonomie aux carrières nous amènent à penser que ce terrain est le point central capteur des différents réseaux de raccordement. Il est donc proposé d'acquérir ce bien au prix de 15 000€. Prix accepté par les vendeurs ;

Achat accepté à 16 pour, 1 contre (R. MAILLARD) et 2 abstentions (S. LEMAIRE, M. GIRON)

19 - Achat foyer Rural : le maire retrace l'historique de ce bien construit en 1952 par l'Abbé HABLLOT pour en faire la maison des jeunes. Avant sa mort il a légué ce bien au diocèse. Ce dernier en 1999 ne voulant plus en assurer l'entretien accepte de signer avec nous un bail emphytéotique. Nous le rénovons entièrement. Aujourd'hui le diocèse nous fait savoir qu'il veut se séparer de ce bien. Il est proposé au conseil d'acquérir ce bien au prix de 35 000€. Une estimation avait été demandée à deux agences immobilières. Qui compte tenu des travaux réalisés par la commune se rejoignait sur le prix. Prix accepté par le diocèse. L'acte administratif nous fait économiser les frais de notaire.

Proposition d'achat acceptée à l'unanimité

20 - achat d'un terrain à la succession JEANGUYOT pour la création d'un passage entre la ruelle du canal (le long du ruisseau l'Aulnois) et la rue de France. Liaison interrompue lors de la vente d'une parcelle à la famille PERETTE.

Proposition d'achat acceptée à 15 pour, 2 contre (R. MAILLARD, A. EICHWALD) et 2 abstentions (M. GIRON, S. LEMAIRE)

21 - Compétence PLUI à la CODECOM : le maire explique que conformément à la loi, à chaque renouvellement de conseils municipaux, ces conseils doivent se prononcer sur la prise ou pas de la compétence PLUI par l'intercommunalité. Le maire fait savoir que cette dernière n'est pas prête à prendre cette compétence. Il est proposé au conseil d'être défavorable à ce que la CODECOM prenne cette compétence.

Proposition adoptée à l'unanimité

22 - Questions diverses :

Marc s'interroge : « est ce que l'excédent sur le budget eau pourrait financer l'assainissement aux carrières ? ». Réponse : peut être possible d'abonder le service assainissement mais le sujet sera à discuter avant que la CODECOM (si la loi ne change pas) ne reprenne cette compétence en 2026.

Hélène : nous avons confirmation que les élections Départementales et Régionales auront bien lieu les 20 et 27 juin prochain. Réponse : oui, nous attendons les circulaires et directives d'applications sachant que nous savons déjà qu'il faudra deux bureaux par bureau de vote et que les assesseurs soient vaccinés ou testés.

Fin du Conseil : 22h 00

La secrétaire de séance

Hélène KIEFFER